

Objet : Convention de mise à disposition de la Ferme de Rai et de l'étang de la Croix Lamirault auprès de l'association Comité Départemental UNSS de l'Orne, pour l'organisation de la course La Collégienne 2025

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclue sans effet financier pour la CdC,

Considérant la demande de l'association Comité Départemental UNSS de l'Orne de disposer, le 25 juin 2025, de la ferme de Rai et de l'étang de la Croix Lamirault pour l'organisation de l'édition 2025 de sa course «La Collégienne» qui aura lieu le 25 juin 2025,

Considérant qu'il convient, pour les parties à cette convention, de formaliser les conditions de cette mise à disposition,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de valider les termes de la convention de mise à disposition de la Ferme de Rai et de l'étang de la Croix Lamirault auprès de l'association Comité Départemental UNSS de l'Orne pour l'organisation de l'édition 2025 de sa course «La Collégienne» qui aura lieu le 25 juin 2025.

Article 2 : de signer ladite convention, ci-annexée.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

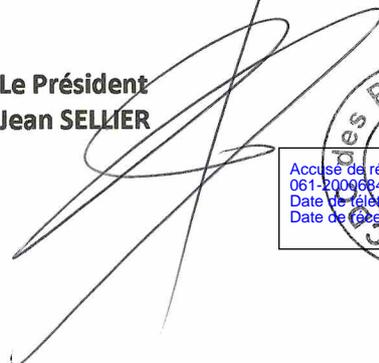
Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

FAIT À L'AIGLE, LE 16 JUIN 2025

Acte reçu en préfecture le **16 JUIN 2025**
Publié en ligne le **16 JUIN 2025**
Certifié exécutoire

**Le Président
Jean SELLIER**



Accusé de réception en préfecture
061-20098468-20250616-2025-06-16-148-AU
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025